



RÉSEAU SANTÉ DE LA SARINE

Budget 2016 Message

Villars-sur-Glâne, le 12 novembre 2015

1 Table des matières

2	Préambule.....	2
3	Budget de fonctionnement.....	2
3.1	Récapitulatif des participations communales.....	3
3.2	Administration générale (rubrique 0)	3
3.3	HMS et Foyer de jour (rubrique 41).....	4
3.3.1	Information.....	4
3.3.2	Analyse des comptes.....	5
3.4	Aide et soins à domicile (rubrique 421)	6
3.5	Service des ambulances (rubrique 422).....	6
3.6	Passepartout de la Sarine (rubrique 533)	8
3.7	Rattrapage des frais financiers des EMS (rubrique 961).....	8
4	Budget d'investissement	8
4.1	0222.5200.01 Informatique : adaptation des outils pour la mise en place du réseau Fr. 435'000.—	8
4.1.1	Analyse de l'existant	8
4.1.2	Problématiques et options stratégiques.....	9
4.2	4123.5060.01 Achat de 2 fours Fr. 38'000.—.....	13
4.3	4127.5060.01 Achat de 3 verticalisateurs Fr. 21'000.—.....	13
4.4	4126.5040.01 Etudes sur l'optimisation bâtiment Fr. 80'000.—.....	14
4.5	4126.5010.01 Etudes plan de mobilité Fr. 25'000.—	15
4.6	4220.5060.01 Achat de 2 ambulances Fr. 630'000.—.....	16
5	Conclusions.....	17

2 Préambule

Ce budget 2016 est le premier budget élaboré pour le « Réseau Santé de la Sarine ». Il incorpore les entités fusionnées selon les statuts adoptés le 3 juin 2015 par l'assemblée des délégués. Le Réseau Santé de la Sarine a une seule comptabilité avec un seul bilan. Il intègre les services transversaux (Direction générale, Ressources humaines, Finances, Service juridique et informatique), le Home médicalisé de la Sarine y compris le Foyer de Jour, le Service de l'Aide et des soins à domicile, le Service d'ambulances de la Sarine. La mise à disposition du personnel du Réseau pour le Passepartout de la Sarine a aussi été comptabilisée de manière explicite.

La Codems (Commission de district pour les établissements médico-sociaux) et la commission IF (Commission de district pour l'aide et les soins à domicile) sont considérées, d'un point de vue statutaire, comme des entités économiques séparées. Leurs budgets sont présentés en marge du budget du réseau et pourront faire l'objet de questions et remarques dans le cadre de l'assemblée.

Dans le cadre du budget 2016, il a été prévu que le budget de la FASDS (Fondation pour l'aide et les soins à domicile) soit encore adopté par le Conseil de Fondation de la FASDS qui est responsable de cette entité jusqu'au 31 décembre 2015. Dans le cadre de l'assemblée des délégués de décembre 2015, le budget est, à l'instar de la Codems et de la Commission IF, présenté à titre d'information. A partir du 1^{er} janvier 2016, le comité du Réseau, respectivement l'assemblée des délégués, sera l'autorité responsable de ce service.

La présentation du plan comptable reprend comme base de travail le plan comptable MCH2 (Manuel de comptabilité harmonisé 2) qui est l'évolution naturelle du plan comptable actuellement utilisé par les collectivités publiques suisses, soit le MCH1. Ce plan comptable deviendra obligatoire pour les communes fribourgeoises dans les prochaines années. Le comité a estimé qu'il était plus judicieux d'utiliser immédiatement ce nouveau plan comptable et d'être, après le canton, la première entité publique fribourgeoise à être compatible avec les nouvelles normes comptables en la matière.

A relever que dans les documents remis aux délégués, les comptes 2014 et le budget 2015 ont été adaptés aux normes MCH2 afin de faciliter la comparaison avec le nouveau budget 2016. La structure comptable présentée correspond ainsi à la structure organisationnelle et hiérarchique du Réseau.

3 Budget de fonctionnement

Pour permettre une meilleure vision des coûts par centre de charge, la comptabilité publique veut que les charges et les produits soient répartis par tâche. Dans cet esprit, pour que les coûts soient transparents, les imputations internes des charges et des revenus ont été introduites dans ce budget 2016. Ainsi, les charges des services transversaux sont comptabilisées par entité, puis sont réparties, grâce aux

imputations internes, dans les divers services (HMS, SAS, SASDS) du Réseau Santé de la Sarine.

3.1 Récapitulatif des participations communales

Par rapport au budget 2015, le budget 2016 diminue les montants facturés aux communes du district de Fr. 565'615.— (Fr. 6'525'284.— pour le budget 2016 par rapport au montant de Fr. 7'090'899.— figurant au budget 2015).

Cette diminution est principalement due au Service des ambulances pour Fr. 418'950.— ainsi qu'au Home médicalisé de la Sarine pour Fr. 223'850.—. Par contre, le service de l'Aide et des soins à domicile augmente son montant facturé aux communes de Fr. 87'385.—.

Il faut aussi relever que le changement de Caisse de pension permet une diminution des charges d'employeur pour toutes les entités. En effet, la nouvelle caisse de pension ne facture plus de cotisations d'assainissement de 2% et les cotisations de risque et de gestion sont de 1.45% pour le fonds de prévoyance des EMS au lieu de 5% pour l'ancien fonds de prévoyance ACSMS.

3.2 Administration générale (rubrique 0)

Ce budget intègre la création des services transversaux qui sont répartis par différents services ou secteurs de charges, alors que dans les budgets des années précédentes, les charges du personnel administratif étaient intégrées directement dans les différentes comptabilités des entités juridiques autonomes.

Le changement de structure, au niveau de l'administration générale, ne permet pas la comparaison avec les années précédentes. Par contre, la répartition des charges des services transversaux dans les services, via les imputations internes, permet d'avoir une meilleure vision des coûts engendrés par les différentes prestations offertes par le Réseau santé de la Sarine.

Pour permettre de facturer les charges du personnel des services transversaux autant aux services internes qu'aux entités partenaires comme la Codems et la Commission IF, une évaluation des répartitions des temps de travail de chaque collaborateur de l'administration a été faite. Cette évaluation a été extrêmement difficile à apprécier et reste théorique, car au moment de la répartition, les personnes n'étaient pas encore en place pour juger de leur temps de travail pour chacune des entités.

Les prochains budgets permettront certainement d'affiner cette répartition.

3.3 HMS et Foyer de jour (rubrique 41)

3.3.1 Information

Il faut rappeler que ce service dans les secteurs soins (rubrique 4120), pharmacie (rubrique 4122) et foyer de jour (rubrique 413) est équilibré au niveau des charges et des produits en fonction des éléments expliqués ci-dessous :

- Frais d'accompagnement et de soins (rubrique 4120)

Les frais d'accompagnement sont les salaires et les charges sociales afférents au personnel nécessaire à l'accompagnement. Ces frais sont pris en charge par l'Etat.

- Frais de pharmacie (rubrique 4122)

- Conformément à la législation sur l'assurance-maladie, les frais de soins sont fixés entre les prestataires de soins et les assureurs et sont pris en charge par les assureurs maladie.

- Ce budget tient compte de la convention passée entre l'AFIPA et SantéSuisse au nom de tous les EMS du canton. Elle prévoit que le 70% du bénéfice sur ce poste doit être versé à un pot commun géré par SantéSuisse et l'AFIPA, le 30% restant acquis à l'institution, en diminution de l'excédent de charges.

- Foyer de jour (rubrique 413)

Les dépenses du foyer de jour sont financées par

- les contributions des assureurs-maladie
- une participation de l'hôte
- les frais financiers qui sont facturés aux Codems
- les subventions des pouvoirs publics.

Dans le cadre des subventions des pouvoirs publics, le canton a fixé une subvention proportionnelle qui ne peut être plus de 30 % des charges budgétées, mais ne doit pas permettre un bénéfice de la part du foyer de jour.

Les autres charges des autres secteurs sont couvertes par les recettes liées au prix de pension selon l'explication ci-dessous :

- Frais de pension (rubrique 4125.4220.01)

- Le budget « prix de pension » est couvert par les ressources du résident et les prestations complémentaires. S'il y a déficit, il appartient aux communes-membres de l'association d'en supporter le montant.

- Le prix de pension sert à couvrir les frais d'équipement, d'hébergement et d'administration, les frais de repas principaux et collations, y compris les boissons. Il comprend également les charges salariales relatives à ces différents frais.

Pour les frais financiers du Home médicalisé de la Sarine (rubrique 4126.330.02 et rubrique 4129.3406.02), les communes, par l'intermédiaire de la Codems, les prennent en charge. A ne pas confondre avec les frais financiers liés à l'emprunt concernant le rattrapage des frais financiers des EMS selon l'article 35bis des statuts qui sont répertoriés dans la rubrique 961.

De manière globale, la masse salariale annuelle, y compris les charges sociales, a été calculée sur la base des directives du Service de la prévoyance sociale, soit :

- Référence à l'échelle des traitements au 1^{er} juillet 2015
- Octroi d'un palier complet au 1^{er} juillet 2016

3.3.2 Analyse des comptes

Globalement, le déficit à charge des communes est de Fr. 161'400.— en comparaison du déficit de Fr. 385'250.— prévu au budget 2015. Cette diminution de perte est principalement due au secteur technique pour Fr. 80'000.— (rubrique 4126), au secteur non soins (rubrique 4127) pour Fr. 90'000.— et au secteur autres charges non soins (rubrique 4129) pour Fr. 30'000.—.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2016 par rapport au budget 2015.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
4123	HMS-Cuisine	1'416'500.00	1'509'400.00	-92'900.00

Pour tenir compte de la répartition effective des différents postes de travail entre la cuisine et le restaurant, une évaluation de la charge de travail a été effectuée. Cette nouvelle répartition diminue le nombre de postes affectés à la cuisine du HMS et augmente ceux affectés au restaurant.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
4124	HMS-Restaurant	558'800.00	484'300.00	74'500.00

Voir explication ci-dessus pour la rubrique 4123.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
4125.4220.01	Prestations teinturerie	50'000.00	30'000.00	20'000.00

Il faut relever qu'en 2015, nous avons signé un deuxième contrat de partenariat avec une institution du district pour laver leur linge. L'augmentation de recettes est liée à cette nouvelle prestation faite par le HMS.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
4126.3150.01	Etude du bâtiment et réorganisation bureau	-	50'000.00	-50'000.00

Dans le cadre du budget 2015, un montant extraordinaire avait été prévu en lien avec la réorganisation de l'ACSMS pour permettre de faire les travaux et les achats permettant le regroupement des services transversaux au sein du HMS. Ce budget n'a pas été reconduit pour 2016.

3.4 Aide et soins à domicile (rubrique 421)

Comme expliqué ci-dessus, le budget 2016 du Service d'aide et des soins à domicile a été adopté par le Conseil de Fondation de l'aide et les soins à domicile. Celui-ci est présenté à titre d'information.

Dès le 1^{er} janvier 2016 et l'entrée en vigueur des statuts du Réseau Santé de la Sarine, l'Aide et les soins à domicile deviendra un service à part entière du Réseau et ses comptes et budget seront à l'avenir adoptés par l'assemblée des délégués.

3.5 Service des ambulances (rubrique 422)

Globalement, le déficit à charge des communes est de Fr. 1'362'350.— en comparaison du déficit de Fr. 1'781'300.— prévu au budget 2015. Cette diminution de perte est principalement due à la refacturation au HFR des salaires ambulanciers SMUR pour Fr. 320'000.--. Cette nouvelle recette est la conséquence de la convention signée entre le HFR et le service des ambulances de la Sarine pour la mise à disposition de 3,3 équivalents plein-temps (EPT) pour le SMUR. Cette nouvelle prestation a été mise en place dès le 1^{er} mai 2015. En outre, le fait d'avoir repoussé à 2016 l'achat de 2 ambulances, avec amortissement dès 2017, permet aussi d'améliorer le budget de Fr. 134'000.--.

Pour permettre une meilleure transparence des coûts, la charge de travail occasionnée à la réceptionniste du HMS pour la gestion de la centrale téléphonique et de la réservation des deux véhicules du Passepartout de la Sarine, ont été ressortis du SAS et une nouvelle rubrique comptable a été créée. Dans le budget 2015, la refacturation aux communes de la Sarine de ces charges de Fr. 42'000.— (rubrique 4222.4309.08) apparaissait en recette. Ce montant a été déplacé dans la nouvelle rubrique créée pour le Passepartout.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2016 par rapport au budget 2015.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
4220.4614.01	Refacturation salaires ambulanciers SMUR	320'000.00	-	320'000.00

Voir explication ci-dessus sur le SMUR.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
4221.3181.01	Pertes sur débiteurs	80'000.00	45'000.00	35'000.00

Dans le cadre de la facturation du service des ambulances aux patients, il n'est actuellement pas possible d'avoir un accord avec les assurances pour les paiements selon le système du tiers payant. Par conséquent, certains patients utilisent le montant reçu de l'assurance à d'autres fins et nous nous retrouvons souvent avec un acte de défaut de biens (ADB) qui ne peut être encaissé. Dans le cadre de la nouvelle organisation, nous allons évaluer comment travailler pour réactiver ces ADB. Une des pistes très probable est de donner un mandat au Service des Finances de la Ville de Fribourg pour effectuer ce travail.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
4222.3152.51	Leasing Chevrolet III	15'000.00	60'000.00	-45'000.00

Le contrat de leasing arrive à échéance au mois de mars 2015.

		Budget 2016	Budget 2015	Ecart
4222.3152.55	Leasing Chevrolet IV	-	65'000.00	-65'000.00

Dans le cadre de la mise en place du Réseau Santé de la Sarine, nous avons estimé qu'il était plus judicieux de demander un crédit d'investissement pour l'achat de deux ambulances et de les financer via un emprunt. C'est pourquoi, nous n'avons pas acheté le véhicule prévu dans le cadre du budget 2015, mais avons repoussé cet investissement en 2016. Les charges d'amortissement et d'intérêts seront intégrées dans le cadre du budget 2017. Le taux d'amortissement est celui prévu par la loi sur les communes, soit pour un véhicule un taux de 15%.

3.6 Passepartout de la Sarine (rubrique 533)

Comme expliqué ci-dessus, le Réseau santé de la Sarine met la réception du HMS à disposition pour répondre au téléphone du Passepartout et pour planifier les courses de leurs deux véhicules à disposition. Cette centrale est ouverte tous les matins de la semaine. Nous avons réévalué le temps de travail de notre réceptionniste pour l'intégrer dans cette nouvelle rubrique comptable.

3.7 Rattrapage des frais financiers des EMS (rubrique 961)

En 2013, l'ACSMS a effectué un emprunt de Fr. 6'500'000.— pour la Codems qui n'a pas de personnalité juridique. Cet emprunt, fait pour une période de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, permet de régler définitivement le décalage de paiement des frais financiers des EMS.

Au 31 décembre 2015, le solde de l'emprunt sera de Fr. 4'550'000.--. Par conséquent, pour 2016, l'amortissement constant sera de Fr. 650'000.— et les intérêts à 1,4 %, payés trimestriellement, seront de Fr. 64'000.--.

4 Budget d'investissement

4.1 0222.5200.01 Informatique : adaptation des outils pour la mise en place du réseau Fr. 435'000.—

Dans le cadre de l'organisation du futur Réseau Santé de la Sarine, la problématique informatique est un des éléments primordiaux permettant d'atteindre un objectif de rationalisation des ressources dans une optique d'efficacité et d'efficience.

L'analyse de l'existant nous permet de détecter les pratiques actuelles, de les optimiser, et d'évaluer les futurs besoins du réseau pour permettre aux services transversaux de pouvoir travailler de façon unifiée.

4.1.1 Analyse de l'existant

Dans le domaine informatique, 2 domaines distincts sont à analyser de façon différente, soit la gestion de l'infrastructure informatique (hardware) et la gestion des logiciels (software) pour le travail au quotidien.

4.1.1.1 *Infrastructure informatique*

Au niveau du HMS, la politique actuelle est d'avoir un système de serveur interne avec ordinateurs qui se connectent au serveur. La majorité des logiciels est installée sur le serveur qui se trouve actuellement dans un local climatisé au HMS. Le HMS travaille avec la société Evok qui est le prestataire de service pour le suivi de l'infrastructure et la maintenance informatique. Le HMS possède les serveurs informatiques ainsi que tous les ordinateurs. Les achats ont été financés par un investissement fait par le HMS et refacturé à la Codems.

Au niveau du SAS, la politique actuelle est qu'une partie des logiciels se trouve sur le serveur du HMS et qu'une autre partie se trouve sur d'autres serveurs (CHUV ou autres fournisseurs d'accès). Le SAS est resté très indépendant du HMS dans sa gestion informatique et a procédé aux achats selon sa propre politique. En outre, il a acheté et amorti dans l'année de l'achat tout son parc informatique (PC).

Au niveau de la FASDS, la politique actuelle est d'avoir tous les accès sur une plateforme internet qui se trouve au Noirmont, gérée par la société ID-informatique. La FASDS a acheté les téléphones portables ainsi que les tablettes mises à disposition du personnel travaillant sur le terrain. En ce qui concerne le matériel informatique pour l'administration, la FASDS a un contrat de location évolutive avec la société ID informatique.

Quant à la CODEMS, elle possède 2 ordinateurs achetés. Depuis l'installation du personnel de la Codems au HMS, les données sont stockées sur le serveur du HMS, sauf pour la comptabilité dont les données ont été stockées en local auprès du PC du secrétaire de la Codems.

4.1.1.2 *Logiciels des différentes entités*

En préambule, il est important de savoir que la FASDS travaille avec un système informatique intégré qui gère de manière continue tous les travaux liés aux besoins de la fondation, il s'agit du logiciel Osiris de ID-informatique. En ce qui concerne les autres entités, elles travaillent par besoin et avec des logiciels séparés et qui ne sont pas forcément en lien.

La façon actuelle de travailler au sein du HMS et du SAS fait qu'il faut saisir plusieurs fois la même information dans les différents logiciels métiers utilisés. Il n'y a pas de gestion uniformisée des adresses qui permet de ne saisir qu'une fois la même personne, qu'elle soit cliente, résidente, patiente ou employée.

Globalement, le montant cumulé des charges informatiques au niveau du futur réseau a été en 2014 de Fr. 286'454.—.

4.1.2 *Problématiques et options stratégiques*

L'unification des pratiques entre les différentes entités va prendre du temps et doit être analysée dans une perspective d'avenir. Les besoins des différents

professionnels du réseau ne sont pas forcément uniformes et les ressources nécessaires dépendent de facteurs disparates tels que des facteurs humains, financiers, d'infrastructures existantes, etc.

4.1.2.1 Infrastructures informatiques

Comme mentionné dans l'analyse de l'existant, il faut définir une stratégie de développement permettant une uniformisation de pratiques à court et surtout à moyen terme. La première question est de savoir s'il faut maintenir des serveurs au sein de l'entité pour gérer certains logiciels ou s'il faut externaliser toutes nos données au sein de data center et atteindre nos données via le web.

La tendance actuelle en matière informatique est de disposer de terminaux informatiques permettant d'aller dans les différents logiciels hébergés au sein de data center. Cette pratique permet de ne plus devoir investir dans des serveurs propres et de disposer ainsi d'un parc informatique moins onéreux, car les prix des terminaux sont inférieurs aux PC. Par contre, il faut payer une location pour l'hébergement des données.

4.1.2.1.1 Options stratégiques retenues

Dans le cadre du budget 2015, l'assemblée des délégués de l'ACSMS a voté un budget d'investissement de Fr. 60'000.— pour le remplacement du serveur. Ce montant aurait dû être financé par la Codems, soit par les 36 communes de la Sarine. Dans le cadre de la réorganisation de l'ACSMS, le Directeur général a demandé de ne pas procéder à ce remplacement en attendant que nous puissions définir l'axe stratégique informatique pour l'ACSMS.

Après discussion avec notre fournisseur actuel, le comité propose de prendre une option mixte avec le renouvellement de deux serveurs qui hébergeront les logiciels bureautiques autant du HMS que de la FASDS.

Par rapport à la pratique actuelle, ces 2 serveurs virtualiseront nos données et une sauvegarde sera faite sur le data center de notre fournisseur. De plus, nous n'avons besoin plus que de 2 serveurs au lieu de 4 actuellement (3 HMS et 1 FASDS). Cette solution mixte comparée à une solution entièrement hébergée est moins onéreuse, soit Fr. 100.— par utilisateur et par année au lieu de Fr. 124.— pour la solution entièrement hébergée.

En outre, la FASDS a un contrat de location pour une grande partie de son parc informatique soit 23 PC, des imprimantes et des serveurs, qui s'éteint le 1^{er} juillet 2016. Dans le cadre du renouvellement de ce contrat, le comité propose d'acheter ce matériel, plutôt que de le louer et d'intégrer le coût de remplacement de Fr. 75'000.— dans le cadre de ce budget.

4.1.2.2 Logiciels

Pour permettre d'unifier les pratiques au sein des services des ressources humaines et des finances, il est indispensable de pouvoir travailler avec les mêmes logiciels métier pour chacune des entités. Il faut que ces logiciels soient compatibles les uns avec les autres pour permettre un transfert des données vers chacune des entités devant les travailler dans le cadre de leur compétence.

La structure actuelle ne permet pas de répondre de manière simple à ce problème, ni de travailler de manière moderne et économique en ressources sur le long terme.

Dans cette optique, il y a deux choix possibles pour permettre de ne pas trop perturber les pratiques actuelles dans les différents services du Réseau :

- soit nous choisissons de travailler avec le logiciel intégré qui est le logiciel de la FASDS, cela demande que nous abandonnions les logiciels de gestion du temps, de comptabilité et RH actuellement utilisés par les différents secteurs du HMS et du SAS. Les premières discussions faites avec les représentants du prestataire nous donnent l'impression de pouvoir travailler avec un logiciel satisfaisant pour tous les secteurs, mais très moyen. De plus, nous serons pieds et poings liés avec cette société informatique. Il semble très difficile de pouvoir intégrer dans les processus de ce prestataire des données venant d'autres logiciels métiers, tel que le logiciel pour la gestion des prestations faites par les ambulances.
- l'autre optique est d'abandonner le logiciel de la FASDS et de passer pour l'aide et les soins à domicile à un autre logiciel métier. Ce logiciel est, selon son représentant, en lien avec le logiciel de gestion qu'utilisent actuellement tant le HMS que le SAS. Cette option nous permettrait aussi de revoir l'organisation, en remplacement du logiciel actuel utilisé par le HMS. Ce software, largement utilisé par les EMS du district, intègre différentes fonctions permettant de mieux travailler en processus métier. Il faut relever que le HMS ayant déjà acheté et ayant participé au développement de ce programme, il n'est pas nécessaire d'acheter les licences.

Dans ce schéma, les entités peuvent trouver le logiciel qui est le plus proche possible de leur besoin, pour autant qu'ils soient compatibles les uns avec les autres. Cela permet une plus grande souplesse et de pouvoir intégrer, sans grande difficulté, de nouveaux logiciels comme par exemple le dossier médical du patient.

En parallèle à nos interrogations liées à la gestion informatique, l'AFAS a mandaté une entreprise informatique pour analyser les différents logiciels spécialisés dans l'aide et les soins à domicile proposés par trois différents prestataires. Nous sommes intégrés dans cette réflexion et à l'interne nous avons mandaté nos chefs d'antenne pour évaluer un des programmes proposés.

4.1.2.2.1 Stratégie adoptée

Pour pouvoir faire les changements informatiques nécessaires, il est important que les utilisateurs finaux soient partie prenante à la décision. C'est dans cette optique que nous avons organisé l'évaluation par les chefs d'antenne de l'aide et soins à domicile d'une des nouvelles solutions proposées. Cette évaluation par les utilisateurs a aussi été faite au sein du HMS.

Quel que soit le choix stratégique, logiciel intégré ou logiciels « métiers », celui-ci impliquera un énorme travail de la part de toutes les personnes concernées, pour l'implémentation des solutions informatiques dans une vision « Réseau ».

De plus, ce projet informatique ne peut être mené que par un chef de projet ayant des compétences métiers très pointus, nous permettant l'implémentation dans le courant de l'année 2016, idéalement pour le 1^{er} juillet.

Récapitulatif des montants pour l'informatique

Achat de 23 PC et 8 imprimantes pour remplacer la location évolutive SASDS	fr.	75'000.00
Chef de projet à 50 % pendant 1 an	fr.	55'000.00
Logiciel métier pour le HMS	fr.	54'000.00
Logiciel pour la gestion du temps et des horaires personnel	fr.	65'000.00
Logiciel métier pour le SASDS	fr.	110'000.00
Logiciel Opale liés la migration de la comptabilité et des salaires dans une compta	fr.	50'000.00
Mise en place d'un site internet	fr.	15'000.00
Analyse du bâtiment dans le cadre d'un Wifi généralisé pour système anti-errance (première phase)	fr.	11'000.00
Total de l'investissement informatique	fr.	435'000.00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2017. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les coûts liés à l'informatique.

Il faut relever que les frais de fonctionnement du service informatique, rubriques 0222.3113.01 et 0222.3118.01, sont les coûts d'exploitation des logiciels et hardware

utilisés encore aujourd'hui et qui seront remplacés par les nouveaux logiciels qui seront implémentés dans le courant de l'année 2016.

4.2 4123.5060.01 Achat de 2 fours

Fr. 38'000.—

La cuisine du HMS produit 7 jours sur 7 les repas en liaison froide, ce qui représente environ 230 repas/jour. La production se fait le matin, la nourriture est refroidie, dressée sur assiettes, puis régénérée grâce à un four avant le service.

Dans le cadre d'un mandat octroyé à un cuisinier gérant une importante cuisine de production dans le canton de Vaud, les conclusions du rapport relevaient qu'il y avait un manque évident de chambres froides et que la régénération, faite sur assiettes avec un seul four, prend beaucoup trop de temps.

La problématique des chambres froides ne peut pas être réglée de manière simple, mais doit faire partie de l'étude sur l'optimisation du bâtiment. Par contre, l'achat d'un nouveau four de régénération peut résoudre une partie du problème constaté et permettre rapidement une amélioration dans le processus de production de la nourriture pour le HMS. Un tel four représente un montant de Fr. 22'000.—.

Le deuxième four proposé est destiné au remplacement du four à pâtisserie qui se trouve actuellement au rez-de-chaussée et qui est usé. En effet, celui-ci date de 1994 et après plus de 20 ans, son changement devient nécessaire. Le coût pour ce four est de Fr. 16'000.--.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales. La demande de financement a été transmise à la Codems. En cas d'acceptation, les montants investis seront pris en charge par la Codems selon son règlement.

4.3 4127.5060.01 Achat de 3 verticalisateurs

Fr. 21'000.—

Le verticalisateur est un appareil utilisé pour transférer le résident de la position assise à la position debout lorsqu'il ne peut ni se lever seul ni se tenir solidement sur ses jambes. Les avantages sont la sécurité et le confort pour le résident. Le risque de chute est aussi annulé.

Ce matériel est important pour le confort de travail du personnel par la limitation du port de charge. La mise à disposition de matériel performant pour diminuer la lourdeur dans le travail au quotidien du personnel est une des clés pour maintenir la motivation et éviter l'épuisement au travail.

L'acquisition de trois appareils permet de remplacer le matériel ancien et de garantir la présence d'un appareil à chaque étage pour une utilisation systématique

(il est reconnu que le personnel n'emploie que le matériel à proximité immédiate car il n'a pas le temps d'aller le chercher à un autre étage ou d'attendre qu'il soit libre).

Le HMS possède des anciens verticalisateurs à renouveler (marques diverses) et un neuf de type Arjo qui a permis de démontrer la plus-value de ce modèle par des détails ergonomiques importants (ex. l'orientation des poignées pour une prise en main plus facile par le résident, la possibilité de bloquer les jambes séparément ou l'écartement des pieds de l'appareil moins encombrant). Enfin le matériel est très fiable et utilisé dans les milieux de gériatrie ou de réadaptation. L'entreprise est reconnue pour la qualité de son matériel et son expérience.

L'achat de ce matériel permettra de combler une partie des manques importants concernant les moyens auxiliaires à disposition au HMS.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales. La demande de financement a été transmise à la Codems. En cas d'acceptation, les montants investis seront pris en charge par la Codems selon son règlement.

4.4 4126.5040.01 Etudes sur l'optimisation bâtiment Fr. 80'000.—

Le HMS a été mis en service en 1984. Ce bâtiment était composé de trois zones appondues, l'aile Ouest, la partie centrale orientée au Nord et l'aile Est. En 1994, un étage supérieur a été rajouté sur l'ensemble de la construction originelle. Le bâtiment a ensuite été agrandi en 2008 avec l'ajout d'une aile au Nord de la partie centrale. Lors de ces différentes étapes de construction, l'enveloppe thermique du HMS n'a pas subi de travaux d'assainissement d'envergure, si ce n'est le remplacement de certaines fenêtres du bâtiment originel.

Le but de l'étude d'optimisation du bâtiment est d'apporter les diagnostics sur les éléments suivants :

- l'enveloppe
- les installations sanitaires
- les installations électriques
- les installations CVC
- les installations de sécurité et de sûreté
- les éléments polluants

Suite à cette analyse, le bureau d'architecte mandaté devra établir les recommandations nécessaires pour permettre d'effectuer les travaux indispensables à une utilisation optimale des locaux du HMS et du SAS. Une analyse des circulations et des locaux, par exemple, l'utilisation de la cuisine devra nous permettre de trouver l'emplacement idéal pour permettre une utilisation rationnelle de cette infrastructure

Ces études seront financées par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2017. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les études.

4.5 4126.5010.01 Etudes plan de mobilité

Fr. 25'000.—

La mobilité constitue un défi majeur pour notre société dans les années à venir. Non seulement elle est la principale source de CO2 en Suisse et cet impact devra forcément être réduit. L'augmentation du nombre de déplacements en plus de nombreux problèmes d'infrastructures, de productivité et de perte de qualité de vie est une source constante de stress et de problèmes à gérer pour une entreprise. La difficulté dans l'optimisation de la mobilité réside dans la nécessité d'induire un changement de comportement, tant pour limiter les distances parcourues que pour changer les modes de transport.

L'optimisation de la mobilité autour d'un site particulier est idéalement réalisée à l'aide d'un plan de mobilité. Ce plan doit trouver des solutions attractives, qui peuvent convenir à un maximum de personnes concernées. Le but étant d'améliorer le degré de satisfaction général et de minimiser les contraintes et les directives.

La mobilité autour du HMS est une des thématiques sur lesquelles le comité et la direction envisagent de travailler, la situation actuelle étant source de quelques difficultés, soit :

- le trafic aux heures de pointes est engorgé, notamment à cause de la proximité de l'Hôpital cantonal ;
- les places de parc sont insuffisantes et souvent occupées de manière inappropriée ;
- les visiteurs qui viennent visiter leurs proches ne trouvent pas toujours de place de parc ;
- le nombre de places de parc pour les collaborateurs est inférieur à la demande ;
- l'intervention des ambulances peut être entravée par la surcharge de trafic.

Dans ce cadre, une étude et une mise en place d'un plan de mobilité doivent être entreprises selon les méthodes suivantes :

1. Analyse de l'existant
2. Réalisation
3. Mise en œuvre

Pour permettre une mise en place efficace d'un plan de mobilité pour le Réseau santé de la Sarine, il faut impliquer de manière active des représentants des employés, en créant avec le mandataire un groupe de travail interne.

Ces études seront financées par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2017. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les études.

4.6 4220.5060.01 Achat de 2 ambulances Fr. 630'000.—

Dans le cadre du budget 2014, puis du budget 2015, il avait été prévu d'acheter chaque année une nouvelle ambulance par le biais d'un leasing. Ces montants intégrés au budget de fonctionnement du SAS avaient été acceptés par l'assemblée des délégués.

Comme expliqué précédemment, dans une vision de transparence et d'économie, la stratégie financière, vis-à-vis des investissements, a été modifiée dans le sens d'effectuer des emprunts bancaires en lieu et place de leasing.

Le Service des ambulances de la Sarine est organisé à raison de 3 équipes durant la journée et de 2 équipes durant la nuit. Pour pouvoir intervenir de façon optimale, il est indispensable de pouvoir compter sur du matériel roulant très fiable.

Après plusieurs années, où les ambulances sont quotidiennement sollicitées, il faut les changer pour éviter des coûts importants pour une fiabilité devenant de plus en plus fragile.

Dans cette optique, nous proposons l'achat de 2 ambulances en remplacement des 2 ambulances suivantes :

- MESA 54 compte 215'000 Km et sa première mise en circulation date du 19 mai 2006 ;
- MESA 55 compte 185'000 Km et sa première mise en circulation date du 18 mai 2009.

Le délai de livraison d'une ambulance étant d'environ 1 année, ces deux véhicules vont devoir encore rouler environ 30'000 km, avant de pouvoir être remplacés. Vu le montant important de la commande, les appels d'offre devront se faire via les marchés publics.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2017. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 15 % sur les véhicules.

5 Conclusions

Le comité de direction propose à l'assemblée des délégués de l'ACSMS, au vue de ce qui précède, d'accepter le budget de fonctionnement et les crédits d'investissements suivants :

0222 . 5200 . 01	Informatique : adaptation des outils pour la mise en place du réseau	435'000.00
4123 . 5060 . 01	Achat de 2 fours	38'000.00
4127 . 5060 . 01	Achat de 3 verticalisateurs	21'000.00
4126 . 5040 . 01	Etudes sur optimisation bâtiments	80'000.00
4126 . 5010 . 01	Etudes plan de mobilité	25'000.00
4220 . 5060 . 01	Achat de 2 ambulances	630'000.00